

2026-2027 / TARIFS DES FORMATIONS /

FORMATIONS ANNUELLES – CURSUS DIPLÔMANTS

FORMATIONS	DURÉE	TARIF EN AUTOFINANCEMENT	TARIF PEC*	TARIF HORS ÉLÈVES IIMM
CURSUS en présentiel	100H	1010€	3000€	/
FORMATION MUSICALE – FM (1) en ligne	18H	100€	sans PEC	/
LANGUES en ligne	15H	100€	sans PEC	/
ORCHESTRE en présentiel	32H	100€	320€	320€
HISTOIRE ET CULTURE CHORÉGRAPHIQUE – FD (1) en ligne	30H	100€	450€	/
ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE LA DANSE – FD (1) en ligne	15H	100€	225€	/
BANDONÉON en ligne	20H	660€	sans PEC	/
CURSUS ENFANTS / ADOS en présentiel	50H	500€	sans PEC	/

FRAIS D'INSCRIPTIONS	COÛT
Frais d'ouverture de dossier (2)	50 €
Adhésion annuelle à l'Association Métis	10 €

PEC* = Prise en charge par un OPCO

(1) La FM et la FD, est obligatoire pour valider le BEM/BEC - CEM/CEC - DNEM/DNED

(2) frais d'ouverture de dossier obligatoires et non remboursables, valables pour l'intégralité de votre cursus au sein de l'IIMM

FORMATIONS PONCTUELLES – MASTER-CLASSES / ATELIERS D'INITIATIONS

TARIF PLEIN

DURÉE	5 JOURS	4 JOURS	3 JOURS	2 JOURS	1 JOUR
NOMBRE D'HEURES	25H	20H	15H	10H	5H
TARIFS	500€	440€	345€	240€	130€
ADHÉSION ANNUELLE	10€				
TOTAL	510€	450€	355€	250€	140€

⚠ Si prise en charge par un OPCO : Le tarif de la master-class est de 900€ et la durée de la formation est portée à 30H.

TARIF RÉDUIT (-26ANS, SENIORS +60 ANS, RSA, ÉTUDIANT, DEMANDEUR D'EMPLOI)

DURÉE	5 JOURS	4 JOURS	3 JOURS	2 JOURS	1 JOUR
NOMBRE D'HEURES	25H	20H	15H	10H	5H
TARIFS	385€	340€	270€	190€	105€
ADHÉSION ANNUELLE	10€				
TOTAL	395€	350€	280€	200€	115€

TARIFS DÉGRESSIFS (VALABLE UNIQUEMENT POUR LES MASTER-CLASSES DE 5 JOURS)

DURÉE	1 MASTER-CLASS	2 MASTER-CLASSES	3 MASTER-CLASSES
TARIF PLEIN	500€	950€	1372€
TARIF RÉDUIT	385€	732€	1056€
TARIF ÉLÈVE IIMM	350€	665€	960€
ADHÉSION ANNUELLE	10€		



UN ACCOMPAGNEMENT DANS VOS PRISES EN CHARGE (POUR LES FORMATIONS DE PLUS DE 30H UNIQUEMENT)

Depuis le 31 décembre 2021, l'IIMM est certifié QUALIOPi, une certification officielle du Ministère du Travail et de l'Emploi garantissant la qualité de ses formations. Elle facilite leur prise en charge par différents organismes (Afdas, Uniformation, FIFPL, France Travail...) pour les intermittents, demandeurs d'emploi, enseignants de musique ou de chant, salariés du secteur culturel et auto-entrepreneurs.